

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024

Délibération N° : 20240319-04

OBJET : Cotisations et adhésions et subventions aux organismes publics pour l'année 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 13/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Nicolas CRUNCHANT - Florent BUES - Alexandre RENIE - Charles LACROIX - Joël GAUCHE -
Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Philippe BOULET - Philippe RIBOT - Pauline ROUX -

POUVOIRS : 3

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX - Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX - Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE -

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas TENOUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les cotisations aux organismes de regroupement, les subventions aux organismes publics et les adhésions et concours divers qui pourront être attribués au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

DECIDE des cotisations et adhésions suivantes au titre de l'année 2024 :

Article 65548 – Contribution aux organismes de regroupement

- SIGDEP----- : 3 566.15 €
- PNRQ ----- : 10 583.00 €
- SIVU CRECHE----- : 23 700,51 €
- PEFC----- : 720.00 €
- ADIL----- : 135.80 €

Total ----- : 38 705.46 €

Article 657358 – Subvention de fonctionnement aux organismes publics

- SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DU QUEYRAS----- : 36 014.79 €

Article 6281 – Concours divers, cotisations

- NORDIC ALPES ----- : 120,00 €
- IT05----- : 680,00 €
- Association des Maires des H-Alpes----- : 238.00 €
- Fondation du Patrimoine ----- : 100,00 €
- CAUE 05 ----- : 100,00 €
- FSL/UDAF----- : 155.20 €
- QUEYRAS PASSION ----- : 50.00 €

Total ----- : 1 443,20 €

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240319-2024031904-DE

APPROUVE le détail des cotisations, subventions et adhésions énoncées ci-dessus,
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024 de la Commune pour **38 705.46 €** à l'article 65548, **36 014.79 €** à l'article 657358 et pour **1 443.20 €** à l'article 6281.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.